

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 7 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil) et Mr.Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2014

(Unité: en 1000 DT)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	94 676	111 580
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	160 591	459 990
Créances sur la clientèle	3	3 121 771	2 693 423
Portefeuille-titres commercial	4	1 134 910	1 132 308
Portefeuille d'investissement	5	322 531	278 858
Titres mis en équivalence	6	71 819	66 467
Valeurs immobilisées	7	69 859	64 932
Autres actifs	8	94 674	83 367
TOTAL ACTIF		5 070 831	4 890 925
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	766 639	469 564
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 526 003	3 674 884
Emprunts et ressources spéciales	11	188 100	204 025
Autres passives	12	62 221	49 267
TOTAL PASSIF		4 542 963	4 397 740
CAPITAUX PROPRES			
	13		
Capital		100 000	100 000
Réserves groupe		365 514	356 876
Modifications comptables		-	(17 215)
Résultats consolidé de l'exercice		55 195	47 990
TOTAL CAPITAUX PROPRES		520 709	487 651
Part des minoritaires dans les réserves		5 497	4 053
Part des minoritaires dans le résultat		1 662	1 481
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		5 070 831	4 890 925

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2014

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2014	31.12.2013
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	310 931	246 618
Crédits documentaires	344 720	207 485
Actifs donnés en garantie	627 000	260 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 282 651	714 103
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	270 170	375 659
Engagements sur titres	4 368	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	274 538	380 027
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	1 023 490	1 009 155

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2014
(Unité: en 1000 DT)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	14	206 134	184 864
Commissions (en produits)	15	48 098	43 309
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	66 894	61 731
Revenus du portefeuille d'investissement	17	12 294	12 699
Total produits d'exploitation bancaire		333 420	302 603
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	18	148 876	125 477
Commissions encourues		8 793	7 981
Total charges d'exploitation bancaire		157 669	133 458
PRODUIT NET BANCAIRE		175 751	169 145
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</i>	19	(13 022)	(22 614)
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</i>	20	(3 539)	(3 038)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 649	3 766
Autres produits d'exploitation		105	101
Frais de Personnel		(60 521)	(55 175)
Charges générales d'exploitation		(32 592)	(29 468)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(11 608)	(10 630)
RESULTAT D'EXPLOITATION		58 223	52 087
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(826)	(282)
Impôt sur les bénéfices		(2 192)	(2 334)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		56 857	49 471
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		56 857	49 471
<i>Part des minoritaires</i>		1 662	1 481
RESULTAT NET DU GROUPE		55 195	47 990
<i>Effets des modifications comptables (net d'impôts)</i>		-	(17 215)
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		55 195	30 775

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2014
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		541 391	515 910
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(141 217)	(334 829)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(49 684)	(92 375)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(5 644)	(237 056)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(128 913)	203 167
Titres de placement		(1 716)	(212 907)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(53 385)	(46 001)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(75 623)	(24 025)
Impôt sur les sociétés		(1 421)	1 754
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		83 788	(226 362)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		14 529	12 268
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(18 195)	(35 221)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(13 477)	(6 213)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(17 143)	(29 166)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(7 514)	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(35 390)	(17 064)
Dividendes versés		(21 874)	(21 874)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(64 778)	(46 452)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(43)	(209)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		1 824	(302 189)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		213 261	515 450
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	21	215 085	213 261

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2014, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013..

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Intégration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,96%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,80%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,77%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,02%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	87,46%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,46%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,23%
Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,20%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,33%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	19,95%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,77%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	17,69%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	17,42%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	41,60%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2014, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001 et par la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

- **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2013.

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2014 sur la même proportion en 2013. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré le retraitement suivant afin d'éliminer les biais qui peut affecter la détermination du facteur scalaire : Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ ***Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :***

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- ***40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.***
- ***70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.***
- ***100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.***

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- ***des agios réservés ;***
- ***des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;***
- ***des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;***
- ***des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.***

➤ ***Provisions sur éléments d'actifs :***

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;

- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 94 676 KDT au 31 décembre 2014 contre 111 580 KDT au 31 décembre 2013 soit une diminution de 16 904 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Caisse	28 177	31 088
Compte courant BCT	66 474	80 438
I B S Transport de fonds	-	31
Compte courant postal	21	19
Traveller's Chèques	4	4
Total	94 676	111 580

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 160 591 KDT au 31 décembre 2014 contre 459 990 KDT au 31 décembre 2013 soit une diminution de 299 399 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
DAV auprès des banques	46 345	65 324
Prêts BCT	-	123 344
Prêts interbancaire	24 000	7 500
Prêts en devises	23 353	202 104
Prêts accordés aux établissements financiers	45 420	41 189
C.C.ste de leasing	7 459	7 868
Autres créances	13 972	12 524
Créances rattachées	42	137
Total	160 591	459 990

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2014 un solde net de 3 121 771 KDT contre 2 693 423 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 428 348 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Comptes ordinaires débiteurs	407 942	385 233
Portefeuille Escompte	296 850	251 374
Crédits à la clientèle non échus	2 298 700	1 960 379
Créances douteuses et litigieuses	152 314	168 317
Produits à recevoir	14 919	11 166
Produits perçus d'avance	(6 072)	(3 850)
Créances impayées	150 952	152 898
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 315 605	2 925 517

Avances sur placements à terme	33 098	23 536
Créances rattachées sur avances placements à terme	3 032	7 320
Autres valeurs à imputer	(67)	(15)
Autres créances	5 736	3 927
Total Autres créances	41 799	34 768

Total brut des créances sur la clientèle	3 357 404	2 960 285
---	------------------	------------------

A déduire couverture :

Agios réservés	(46 591)	(48 511)
Provisions	(189 042)	(218 351)

Total Provisions et agios	(235 633)	(266 862)
----------------------------------	------------------	------------------

Total net des créances sur la clientèle	3 121 771	2 693 423
--	------------------	------------------

Note 4: Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2014 à 1 134 910 KDT contre 1 132 308 KDT à fin 2013, soit une augmentation nette de 2 602 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Bons de Trésor	1 070 266	1 060 518
Décote	(3 422)	(4 309)
Primes	6 456	3 312
Titres de placement	38 578	53 125
Créances et dettes rattachées	23 032	19 662
Total	1 134 910	1 132 308

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 322 531 KDT au 31 décembre 2014 contre 278 858 au 31 décembre 2013, soit une augmentation nette de 43 673 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Titres d'investissement	117 778	101 158
SICAR Fonds gérés	11 484	12 062
Titres de participations	205 269	171 803
Participation en rétrocession	1 630	1 630
Créances rattachées	4 973	10 138
Total brut du portefeuille d'investissement	341 134	296 791
Provisions	(13 907)	(13 698)
Plus-value réservées	(4 696)	(4 235)
Total provisions et plus-value réservées	(18 603)	(17 933)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	322 531	278 858

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 71 819 KDT à la date du 31 décembre 2014 contre 66 467 KDT au 31 décembre 2013.

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Titres A T L	24 073	24 182
Titres A T I	2 219	2 064

Titres A F C	1 601	1 540
Titres UNIFACTOR	2 625	2 371
Titres Arabia Sicav	5 410	5 421
Titres Sanadett Sicav	26 887	22 110
Titres Axis Trésorerie	444	450
Titres Axis Prudent	153	161
Titres CODIS	460	386
FCP IRADETT 20	91	192
FCP IRADETT 50	132	189
FCP IRADETT 100	122	132
FCP IRADETT CEA	104	107
FCP SALAMETT PLUS	1 412	1 374
FCP SALAMETT CAP	6 086	5 788
Total Titres mis en équivalence	71 819	66 467

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2014 à 69 859 KDT contre 64 932 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 4 927 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.13	Acquisition	Cession	VB au 31.12.14	Amortissements cumulés au 31.12.2014	Reprises 2014	V Nette au 31.12.14
Terrains	5 011	-	35	4 976	-	-	4 976
Immeubles	25 645	2 277	313	27 609	12 670	125	15 064
Matériels et Mobiliers	6 692	962	-	7 654	4 567	-	3 087
Matériels informatiques	25 751	5 652	752	30 651	23 203	746	8 194
Matériels roulants	7 843	3 190	1 347	9 686	6 523	1 339	4 502
Matériels de sécurité	4 072	133	-	4 205	1 686	-	2 519
Logiciels informatiques	16 412	1 600	-	18 012	14 307	-	3 705
AAI	39 484	4 732	1	44 215	26 021	-	18 194
Autres Immobilisations	9 140	197	2 703	6 634	64	-	6 570
Ecart d'acquisition	3 253	0	205	3 048	-	-	3 048
Total	143 303	18 743	5 356	156 690	89 041	2 210	69 859

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 94 674 KDT contre 83 367 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 11 307 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Crédits & Avances aux Personnels	30 411	16 113
Impôts Actif	3 889	6 437
Impôts différer Actif	912	135
Stocks Imprimés & Fournitures	548	682
Charges à répartir	608	557
Comptes d'attente	63 599	64 619
Crédits pris en charge par l'Etat	338	355
Provision sur autres actifs	(5 631)	(5 531)
Total	94 674	83 367

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 608 KDT au 31 décembre 2014 contre un montant de 557 KDT à fin 2013 soit une augmentation de 51 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2013	Résorptions cumulées Déc-13	Résorption Exercice 2014	Résorptions cumulées Déc-14	V.Nette Déc 2014
Autres charges à répartir	1 193	397	188	585	608
Total	1 193	397	188	585	608

3.2 PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 469 564 KDT au 31 décembre 2013 à 766 639 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Dépôts à vue	3 088	7 859
Emprunts	763 316	461 594
Dettes rattachées	233	109
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	766 639	469 564

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 526 003 KDT au 31 décembre 2014 contre 3 674 884 KDT au 31 décembre 2013.

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Dépôts à vue	1 275 738	1 393 284
Dépôts à Terme	1 360 898	1 489 525
Comptes d'épargne	731 874	658 367
Autres sommes dues à la clientèle	142 942	121 577
Dettes rattachées	14 551	12 131
Total	3 526 003	3 674 884

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 188 100 KDT au 31 décembre 2014 contre 204 025 KDT au 31 décembre 2013 soit une diminution de 15 925 KDT.

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Dotation FOPRODI	290	290
Dotation FONAPRA	1 478	1 618
Lignes de crédit extérieures	76 062	86 597
Emprunt obligataire	68 454	75 968
Autres ressources	38 705	36 163
Intérêts courus	3 111	3 389
Total	188 100	204 025

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2014 à 62 221 KDT contre 49 267 KDT à fin 2013, soit une augmentation de 12 954 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2014	31.12.2013
Frais liés au Personnel	16 275	14 645
Divers frais à payer	9 358	7 923
Impôts Passifs	12 231	12 965
Provisions pour risques et charges	3 386	3 367
Comptes D'attente	20 971	10 367
Total	62 221	49 267

3.3 CAPITAUX PROPRES**Note 13: Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2014, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 527 868 KDT à fin 2014 contre 493 185 KDT à fin 2013, soit une augmentation de 34 683 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2014	avant affectation	Solde au 31.12.2013
			avant affectation
Capital	100 000		100 000
Réserves consolidés	365 514		356 876
Modifications Comptables	-		(17 215)
Résultat consolidé	55 195		47 990
Total capitaux propres groupe	520 709		487 651
Part des minoritaires dans les réserves	5 497		4 053
Part des minoritaires dans le résultat	1 662		1 481
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	527 868		493 185

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	55 311	348 395
Arab Tunisian Lease	1 378	7 796
Arab Tunisian Invest	110	302
Arab Tunisian Develop	-3 559	3 662
A F C	121	1 190
UNIFACTOR	347	1 276
Arabia Sicav	77	-1 428

Sanadett Sicav	1 067	1 927
Axis Trésorerie	14	230
Axis Prudent	3	121
FCP IRADETT 20	2	19
FCP IRADETT 50	2	60
FCP IRADETT 100	1	51
FCP IRADETT CEA	2	32
FCP SALAMETT PLUS	50	345
FCP SALAMETT CAP	196	1 455
CODIS	73	81
Total	55 195	365 514

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 206 134 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 184 864 au cours de l'exercice 2013.

Désignation	2014	2013
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	5 950	8 345
Intérêts sur crédit CT & MLT	168 386	147 289
Intérêts sur comptes courants débiteurs	37 414	28 855
Profit / Perte vente et achat à terme devises	(5 616)	375
Total	206 134	184 864

Note 15: Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 48 098 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 43 309 KDT au cours de l'exercice 2013:

Désignation	2014	2013
Commissions sur comptes et moyens de paiement	25 529	22 954
Commissions sur opérations internationales	8 641	2 729
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	10 131	8 715
Récupérations et autres commissions	3 797	8 911
Total	48 098	43 309

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 66 894 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 61 731 KDT au cours de 2013.

Désignation	2014	2013
Produits sur Bons de Trésor	56 650	40 636
Décote sur titres de transactions	(1 238)	(827)
Prime sur titres de transactions	3 142	10 308
Produits sur placements	(90)	(42)

Gains sur portefeuille-titres commercial	58 464	50 075
Profit/ Perte sur opérations de change	1 429	1 115
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	15 089	52 209
Profit/ Perte sur position de change à terme	(8 088)	(41 668)
Gains sur opérations financières	8 430	11 656
Total	66 894	61 731

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 12 294 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 12 699 KDT au cours de l'exercice 2013:

Désignation	2014	2013
Produits de valeurs mobilières	6 062	6 324
Produits sur participations en portage et fonds gérés	6 232	6 375
Total	12 294	12 699

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 148 876 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 125 477 KDT au cours de 2013.

Désignation	2014	2013
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	30 270	27 684
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	6 668	7 031
Intérêts sur dépôts à terme	77 428	62 250
Intérêts sur comptes d'épargne	24 261	18 867
Intérêts sur dépôts à vue	10 249	9 645
Total	148 876	125 477

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 13 022 KDT au cours de 2014 contre un montant de 22 614 KDT au cours de 2013 se détaillant ainsi:

Désignation	2014	2013
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	29 237	28 846
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	747	1 633
Dotations aux provisions collectives	(710)	3 129
Perte sur créances	42 605	2 343
Reprises provisions	(58 857)	(13 337)
Total	13 022	22 614

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 539 KDT au cours de 2014 contre un montant de 3 038 KDT au cours de 2013 se détaillant ainsi:

Désignation	2014	2013
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	4 147	3 881
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(608)	(843)
Total	3 539	3 038

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2014 un solde de 215 085 KDT contre un solde de 213 261 KDT au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	2014	2013
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(195 884)	(99 359)
Dépôts et avoires auprès des correspondants étrangers	385 462	284 457
Titres des sociétés cotées et des sicav	82 759	87 915
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(57 252)	(59 752)
Total	215 085	213 261

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 520 709 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 55 195 KDT.

1 Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2 Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3 Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4 Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus indiquée, nous attirons votre attention que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du groupe, ne sont pas audités.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 27 Avril 2015
Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil

Chiheb GHANMI

Pour le Consortium

FMBZ KPMG / CMC DFK

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI